

Cybergeo: European Journal of Geography

Web and Science

2012

610

L'Internet citoyen au Sénégal : enjeux et scénarii

e-Citizens in Senegal: Issues and Scenarios

IBRAHIMA SYLLA

<https://doi.org/10.4000/cybergeo.25408>

Abstracts

Français English

Cet article analyse les enjeux du développement d'un type d'usage de l'Internet centré autour de la communication entre les élus locaux et les populations. Cet usage est destiné au renforcement de l'exercice de la citoyenneté au Sénégal. Sur la base de l'analyse des discours publics sur les TIC et de quelques expériences entreprises dans ce domaine, il démontre que l'Internet citoyen est un phénomène encore mal intégré et confronté à des blocages d'ordre structurel et conjoncturel. Une prise de conscience approfondie ainsi que des interventions inspirées des réalités locales sont nécessaires pour impulser un mouvement de fond et intéresser davantage les acteurs publics sénégalais à cette nouvelle problématique du développement.

This paper analyses the issues raised by the development of a type of Internet use based on communication between local elected representatives and the people. This usage intends to strengthen the exercise of citizenship in Senegal. Based on the analysis of public discourse on ICTs, and other experiences implemented in this field, it demonstrates that 'e-Citizen' is a poorly integrated phenomenon, and that it has to cope with several structural and incidental issues. Better involvement and interest of Senegalese stakeholders in this emerging issue within the development agenda requires both greater awareness and some actions based on local realities.

Index terms

Mots-clés : TIC, Internet citoyen, société de l'information, collectivité territoriale, système d'information

Keywords : ICT, e-citizens, information society, information system, local authority

Full text

Introduction



¹ La problématique de l'Internet citoyen constitue une entrée pertinente pour étudier les enjeux liés à l'émergence de la société de l'information au Sénégal. Apparue en France en 1995, l'expression « Internet citoyen » fait l'objet de nombreux débats fortement liés à la question du développement. Malgré la diversité des approches et la richesse des contenus qu'elle véhicule, l'expression renvoie aux outils et aux usages non marchands d'Internet. De ce point de vue, le spectre des questionnements possibles paraît assez vaste : usages d'Internet par les associations, les acteurs économiques, les collectivités locales, l'administration publique, etc. Cet article propose de revenir sur les conditions de mise en œuvre, au Sénégal, d'un Internet qui contribue à soutenir la participation des populations à la vie démocratique et l'expression d'une citoyenneté plus active à travers une interaction plus forte entre les élus et les administrés vivant en milieu urbain, en particulier dans la ville de Dakar. Dans cette perspective, la matière à traiter se constitue des initiatives développées par le pouvoir public central et quelques collectivités locales.

² Le Sénégal a pris d'importantes options en faveur de la diffusion et de la vulgarisation des usages d'Internet. Les politiques mises en œuvre depuis sa connexion officielle au « *réseau des réseaux* » en 1996 lui ont valu des résultats intéressants : la bande passante internationale a atteint 5,9 Gbps en mars 2012 ; le taux de pénétration d'Internet en décembre 2011 était de 15,7 % de la population ; plus de 80 % du parc d'abonnés est constitué d'Internet haut débit, etc. Aussi remarquables que paraissent ces performances, elles ne peuvent dissimuler les nombreuses insuffisances constatées dans ce pays : mauvaise répartition des infrastructures dans l'espace, assujettissement du secteur des télécommunications aux logiques politiques, discours politiques sur la modernité sans commune mesure avec les réalités contextuelles. Étant donné que ces réalités sont marquées par la pauvreté et l'analphabétisme qui concernent respectivement plus de 50 % et plus 60 % de la population, la question qui se pose est de savoir comment se déroule l'appropriation de l'Internet à des fins de bonne gouvernance et de citoyenneté active dans ce pays. S'agit-il d'une réelle volonté ou d'un phénomène de mode conçu en réponse aux rumeurs sur les vertus de l'Internet ? Comment se présente ce phénomène dans la réalité ? Qui en profite ?

³ Cet article analyse dans un premier temps les fondements discursifs de l'émergence de la société de l'information au Sénégal, et dresse dans un second temps une mesure critique de quelques réalisations ayant concerné les collectivités locales. Il ne s'agit pas de répertorier l'ensemble des initiatives déroulées, mais plutôt d'identifier, parmi les cas présentés comme des « réussites », à savoir le projet des systèmes d'information populaires et l'initiative Villes Internet, des éléments pouvant servir de point de départ à un ancrage plus solide de l'Internet citoyen dans la société.

Discours sur la société de l'information au Sénégal

Au nom de la « révolution numérique »

⁴ La rhétorique qui supporte l'émergence d'une société de l'information au Sénégal ne diffère pas de celle sur laquelle se fonde le développement de la société de l'information au niveau mondial.

⁵ Dans les années 1990, le monde entrait sous l'influence directe du projet états-unien de *National Information Infrastructure* popularisé à partir de 1993 sous le nom des « autoroutes de l'information ». Parce que les politiques publiques « innovantes » des années 1990 sont précisément celles ayant trait aux TIC et en particulier à l'Internet, le Sénégal se lance dans cette aventure. Les responsables politiques nationaux comprennent alors la nécessité d'engager des investissements importants pour moderniser les infrastructures des télécommunications.

⁶ Autant les organisations internationales de développement insistent sur la nécessité d'agir en urgence afin de mettre les TIC au service du développement des pays pauvres, autant les discours performatifs prolifèrent à propos des potentialités des TIC. Le PNUD lance la « *course au savoir* », soulignant qu'« *on doit se presser aujourd'hui pour participer à l'ère des réseaux* » (PNUD, 2001). L'UNESCO (2001) parle de la « *course au numérique* » alors que la Banque mondiale (2001) évoque « *the race to become digital* ». Le continent africain est alors placé au



centre de ces constructions discursives enthousiastes : les effets de « l'idéologie du leap-frog » ou « saut de grenouille » se lisent au niveau de chaque État.

7 En réalité, l'idéologie du « leap-frog » se fonde sur l'espérance que « *l'Afrique pourra sauter les étapes des infrastructures terrestres, que renferment les technologies classiques des télécommunications, et éventuellement celle de l'analphabétisme classique, pour entrer d'emblée et du coup dans l'oasis du virtuel et de l'écran tactile, promoteurs de l'accès indifférencié aux savoirs indispensables pour le développement* » (Ntambué, 2003). Pour cette raison, Annie Cheneau-Loquay (2001) restreint le « leapfrogging » à un changement technique, prétendant que « *les pays les plus mal équipés sont justement ceux qui peuvent accomplir les progrès les plus radicaux puisqu'ils ne sont pas embarrassés par des infrastructures désuètes qu'il faut entretenir* ». Toutefois, quelques interrogations se posent : peut-on passer directement de l'absence de réseau téléphonique, par exemple, à un ensemble de connexions digitales, en contournant la contrainte d'un lourd investissement en lignes analogiques ? La construction d'un réseau de téléphonie mobile peut-elle permettre de faire l'économie de l'installation d'un réseau de lignes fixes ? La relation entre TIC et développement paraît bien ambiguë.

8 Pourtant, la position sénégalaise reprend le discours officiel présentant explicitement les TIC comme des facteurs de création de richesse et d'accélération du développement. En 2000, lors d'une cérémonie de lancement des sites Internet de certaines communes d'arrondissement de Dakar, le ministre de la culture et de la communication affirmait que « *le Sénégal a raté le train de la révolution industrielle* » mais que « *la révolution informationnelle nous offre l'opportunité de rattraper ce retard* » (Faye, 2000).

9 À l'évidence, la rhétorique dominante se construit autour des « *formidables enjeux liés aux TIC* », ces outils qui sont censés « *conditionner le progrès des nations* » et « *révolutionner* » jusqu'aux « *manières de vivre, de communiquer et de travailler des populations* »¹. Une « *transformation radicale* » serait donc à l'œuvre, créant un « *défi numérique* » auquel les autorités du pays tentent de répondre. Pour que l'information, devenue un « *intrant du développement* », soit partagée, les pouvoirs publics nationaux se retrouvent contraints à de « *nouvelles responsabilités* » qui exigent la « *bonne gouvernance* », la « *transparence dans les relations entre l'exécutif et le législatif* », la « *modernisation des infrastructures de gestion et de gouvernement* ».

10 Les TIC étant devenues « *une priorité* » pour les autorités sénégalaises, leur intégration à tous les secteurs d'activités reste un objectif majeur à atteindre. Cette ambition se lit à travers les documents de stratégies de développement du pays. Par exemple, la stratégie de croissance accélérée (SCA) prévoit de faire du « *Sénégal émergent* » un « *acteur majeur en matière de fourniture et d'utilisation intensive dans tous les secteurs de services innovants basés sur les TIC et les téléservices* » (Primature, 2007). Aussi, les paragraphes 170 et 171 du document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSRP) élèvent la vulgarisation des TIC au rang des priorités retenues en matière de promotion des services. L'objectif principal d'une telle mesure est d'accélérer le développement des téléservices aussi bien en zone urbaine qu'en milieu rural.

11 La vision des autorités politiques sénégalaises sur les TIC a suscité de nombreux espoirs quant à la réduction de la pauvreté, l'éradication de l'analphabétisme, la création d'emplois et de richesses, la réduction des inégalités entre zones urbaines et zones rurales. Bref, elle prévoit une amélioration considérable des conditions de vie de la population. Pour autant, elle n'explique aucunement la façon dont la vulgarisation des TIC et l'instauration d'une société de l'information vont favoriser le développement du pays. Il existe d'ailleurs un grand écart entre les effets d'annonce et la traduction en actes de ce qui est annoncé dans la rhétorique sur la société de l'information au Sénégal. Cette remarque peut être illustrée suivant un double point de vue : le manque d'originalité du discours politique et l'absence de référence aux réalités contextuelles.

Au-delà des discours, une tout autre réalité

12 La base théorique du discours politique des dirigeants sénégalais s'inspire profondément, pour ne pas dire qu'elle reproduit la vision ethnocentrique du développement. Pour cela, elle reprend exactement les propos développés par les grandes institutions internationales du Nord. Dès lors, une certaine distance est de mise face à cette « *logorrhée révolutionnaire* » (Flichy, 2000) portée par le discours des pouvoirs publics sénégalais. Ce discours manque de recul par rapport au contexte dans lequel il est produit. Il pêche par l'hypertrophie du rôle attribué aux TIC dans le projet de développement économique et social. Si les TIC sont à la source de « *nouveautés* »,



elles ne génèrent pas de « révolution », ni dans le sens qu'en donne le sociologue Manuel Castells (2001)², et encore moins dans celui proposé par Dominique Wolton (1999)³.

13 Selon Éric Brousseau et Nicolas Curien, la vitesse du changement technique, érigée en norme absolue, reste confrontée à des « *mutations en cours qui sont plus lentes et plus complexes qu'on ne l'admet généralement* » (Brousseau et Curien, 2001). Les approches qui assoient principalement le développement dans les pays sous-développés par les biais des technologies de l'information restent indubitablement une imposture si elles font l'impasse sur le « e-readiness »⁴ ou « l'état de préparation » de la société dans laquelle se déroule l'utilisation de ces outils.

14 Si l'on considère le fait que le monde rural constitue la majorité de la population sénégalaise (58,5 % selon l'ANSO, 2011), ces remarques revêtent une grande importance. Celui-ci ne semble pas prêt à recevoir ces technologies (Faye, 2005). Par conséquent, la philosophie du rattrapage économique, sous-tendue par toutes sortes de préconisations et par des visions réductrices des réalités sociales, se vide de tout son sens.

15 Autant il est utile de renoncer à guetter les éléments d'une « révolution » comme celle promise par les discours sur les TIC et la société de l'information, autant il est instructif de diagnostiquer les « évolutions » entraînées par la pénétration de ces outils au sein de la société sénégalaise.

L'Internet citoyen sur le terrain

16 Si l'on s'interroge sur le rôle de l'État et des collectivités locales sénégalaises dans la diffusion sociale de l'Internet et dans l'émergence d'une société de l'information, on se retrouve face à une situation contrastée. Certaines collectivités ont été plus précoce que l'État et ont tenté, avec l'appui de quelques organisations non gouvernementales (ONG), des actions ponctuelles. Celles-ci ont été certes éphémères, mais elles demeurent exemplaires au regard des résultats qu'elles ont produits en termes d'« e-gouvernance », c'est-à-dire de l'utilisation des TIC par le secteur public en vue de l'amélioration de la fourniture d'information et de service, de l'encouragement de la participation du citoyen au processus de décision et de la création d'un gouvernement plus responsable, transparent et efficace (Chéneau-Loquay, 2006 ; Ndiaye, 2006).

17 Dans la plupart des collectivités locales, la prise de conscience est limitée en matière de politique publique relative à la société de l'information. Cette situation résulte du fait que nulle part dans les documents de politique portant sur les TIC⁵, il n'est fait mention d'une stratégie visant à impliquer les collectivités locales dans la dynamique de changement impulsée par le pouvoir central.

18 Des expériences ont été tentées par les différents acteurs aussi bien pour dégager une vision stratégique sur les TIC que pour faire d'Internet un outil d'usage citoyen. La vision « e-Sénégal », les « systèmes d'information populaires » et les « Villes Internet » en sont des exemples récents.

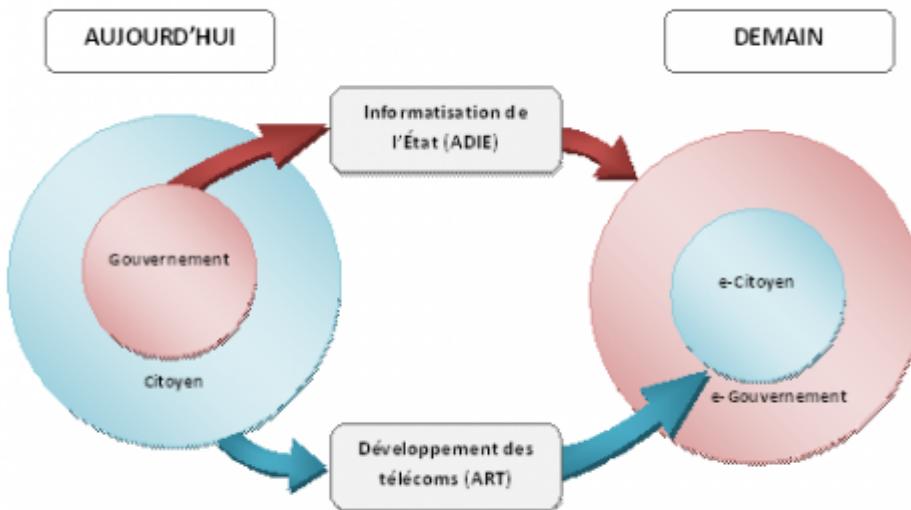
e-Sénégal : une vision en mal d'incarnation

19 La vision politique dite « e-Sénégal » a été bâtie sur fond de constatations problématiques des insuffisances chroniques de l'administration sénégalaise (ADIE, 2007). En novembre 1997, une étude sur la productivité de l'administration, réalisée par le ministère du travail et de l'emploi, avait révélé la mauvaise qualité du service public. L'étude avait mis en évidence des problèmes liés au fonctionnement de l'administration notamment : (i) le fort taux d'absentéisme et de désintérêt des agents de l'État pour leur propre travail ; (ii) la rigidité du système qui s'adapte mal aux changements du contexte national et mondial ; (iii) la faible réactivité de l'administration ; (iv) les lourdeurs administratives ; et (v) la corruption et le non respect des procédures (Primature, 2002).

20 Ces problèmes font appel à des solutions urgentes devant reposer, selon les autorités publiques, sur les potentialités offertes par les TIC. La vision « e-Sénégal » se conçoit ainsi suivant les principes de bonne gouvernance reposant sur des services publics de qualité et proches des citoyens et des entreprises. Elle se bâtit sur deux échelles temporelles : « aujourd'hui » et « demain », ou en d'autres termes le présent et le futur. L'objectif est de parvenir à une double transition : passer « du gouvernement au e-gouvernement » et « du citoyen au e-citoyen ».

Figure 1 : Vision « e-Sénégal »





21 Concrètement, plusieurs initiatives ont été entreprises : (i) le renouvellement du dispositif informatique de l'État et de ses organes ; (ii) la création de cartes d'identité et d'électeur numériques ; (iii) la refonte des sites web ministériels ; (iv) la mise en œuvre d'un intranet gouvernemental ; et (v) la création d'un site web d'information sur les démarches administratives⁶.

22 Cette dernière initiative est vraisemblablement la seule à pouvoir être analysée en relation avec la problématique de l'Internet citoyen. C'est en effet le seul projet qui vise à rapprocher l'administration de l'administré et à rendre effectif le passage du citoyen au « e-citoyen ». Néanmoins, il comporte d'énormes insuffisances perceptibles surtout à travers ses fonctionnalités. Celles-ci se limitent essentiellement à la livraison d'informations concernant les procédures administratives sans aucune possibilité de réalisation de téléprocédures (téléchargement de document administratif validé, déclaration fiscale et douanière, paiement en ligne ou autres).

23 Le site des démarches administratives offre la possibilité de téléchargement de formulaires administratifs. Mais en raison de l'insuffisante automatisation des formalités et de l'inexistence d'un dispositif de suivi des procédures, celles-ci prennent fin là même où elles commencent, à savoir l'étape du téléchargement.

24 Les téléprocédures sont en réalité complexes à mettre en œuvre. Leur réalisation nécessite un grand investissement en termes de ressources humaines, matérielles et financières que l'État ne semble pas disposé à assurer. L'autre problème majeur qui risque de bloquer les innovations pendant longtemps encore est lié au niveau élevé d'analphabétisme et au faible taux de bancarisation de la population. En effet, plus de 60 % des sénégalais ne savent ni lire ni écrire dans une langue quelconque et seuls 7 % d'entre eux disposent d'un compte bancaire.

25 Par ailleurs, l'insuffisance de points d'accès à Internet dans le pays constitue un frein pour la matérialisation de la vision « e-Sénégal ». Il faut dire que partout en Afrique, du fait du faible niveau de vie moyen des populations comparé au coût du matériel et de la communication elle-même, l'appropriation des TIC se fait à l'inverse du modèle dominant occidental. En effet, le mode d'accès aux outils de communication reste essentiellement collectif, même si le téléphone mobile tend à faire évoluer ce modèle en favorisant davantage de connexions individuelles (Chéneau-Loquay, 2004 et 2010). En 2004, le « Rapport national sur le niveau d'e-préparation » estimait qu'au Sénégal 50 % des internautes se connectent au travail, 20 % dans les écoles et universités, 20 % par le biais des points d'accès publics et 10 % à domicile (Sagna, 2004). Bien que ce schéma ait évolué entre temps du fait de l'expansion de l'Internet mobile et de la connexion à domicile, les cybercafés gardent un rôle majeur dans la disponibilité de l'accès. Estimés à un effectif de 800 (dernier chiffre publié) depuis 2005, les cybercafés survivent difficilement à leurs charges de fonctionnement et surtout aux coupures d'électricité qui peuvent durer jusqu'à 12 h quotidiennement. Non seulement le nombre de cybercafés est insuffisant par rapport à la demande à satisfaire, mais il y a de grandes disparités régionales⁷ qui s'expriment à travers une forte concentration des points d'accès publics dans la frange urbanisée occidentale du pays et un vaste désert technologique dans le reste du territoire national.



26 L'absence d'une stratégie visant à faire participer les collectivités locales à la politique nationale sur les TIC constitue également un facteur important qui freine le développement de la vision « e-Sénégal ». Pourtant, le contexte de la décentralisation paraît tout à fait propice pour le partage des rôles et la valorisation des potentialités au niveau local. Cela est d'autant plus affirmé qu'il existe une multitude de contraintes qui empêchent de produire de l'intérêt collectif comme de par le passé, c'est-à-dire de façon cloisonnée : contraintes budgétaires et matérielles, manque d'information, inefficacité et lenteurs administratives. L'inaptitude de l'Etat central à planifier et à mener en solo le développement économique et social du pays face aux mutations de l'économie mondiale révèle ainsi la nécessité de s'appuyer sur l'ensemble des énergies mobilisables.

27 Il est clair qu'avec le large panel de compétences dont elle dispose, la commune se positionne en concurrence avec l'État planificateur, centralisateur et législateur. Toutefois, le contexte sénégalais suscite un doute sur la liberté et la capacité d'action des communes, à l'intérieur d'une problématique plus vaste relative à la délégation des pouvoirs d'État aux différentes collectivités territoriales. En effet, bien que les conseils municipaux aient théoriquement une série de responsabilités et de compétences, dans la pratique leur capacité légale et administrative n'a pas été transférée et leurs domaines public et privé ne sont ni définis ni entérinés (Diop, 2006). Aussi, au sein du système de développement persiste une contradiction forte entre la promotion nationale de la décentralisation et la mise en œuvre locale de certains projets qui court-circuitent systématiquement les collectivités locales. Enfin, le peu de domaines de compétence ayant été effectivement transféré l'a été sans pour autant que ne soit préalablement résolue la question des moyens financiers et techniques pour les assurer. Autrement dit, les communes doivent faire appel aux représentants locaux de l'État, aux services déconcentrés et aux ONG et organismes internationaux pour mettre en œuvre leurs politiques publiques. C'est dans ce contexte qu'ont été menés la plupart des projets TIC au sein des collectivités locales or, il s'avère impossible pour ces collectivités de s'affirmer, de concurrencer ou de contourner l'État central dans le champ du développement territorial.

28 Les projets des collectivités locales sont en général initiés sous le sceau d'un certain nombre d'idées reçues sur le potentiel des TIC à renforcer les stratégies de décloisonnement des relations avec les usagers du service public, favoriser l'organisation des réseaux administratifs internes, tout en dégageant des gains de productivité. En d'autres termes, en dépassant l'approche sectorielle, une administration traditionnellement cloisonnée gagne à privilégier une vision transversale dans ses relations avec les citoyens. La mise en ligne de certaines informations essentielles détenues par les services de l'État participe à alimenter de nouveaux espaces de débats et de réflexions. De même, la dématérialisation systématique des procédures administratives facilite la vie du citoyen en lui permettant de limiter les déplacements physiques et l'attente devant les guichets de délivrance des documents administratifs. Sur le plan interne, l'organisation en réseau qu'autorisent les TIC peut être mise à contribution pour accélérer les processus de décision, provoquer une évolution rapide des tâches administratives en supprimant les plus répétitives et les moins valorisantes, et enfin renforcer l'autonomie des agents tout en bonifiant leur performance. Cependant, concrètement, l'adoption des TIC par les administrations locales n'a pas produit de profondes évolutions, ni dans leurs relations avec les citoyens ni dans leur propre organisation.

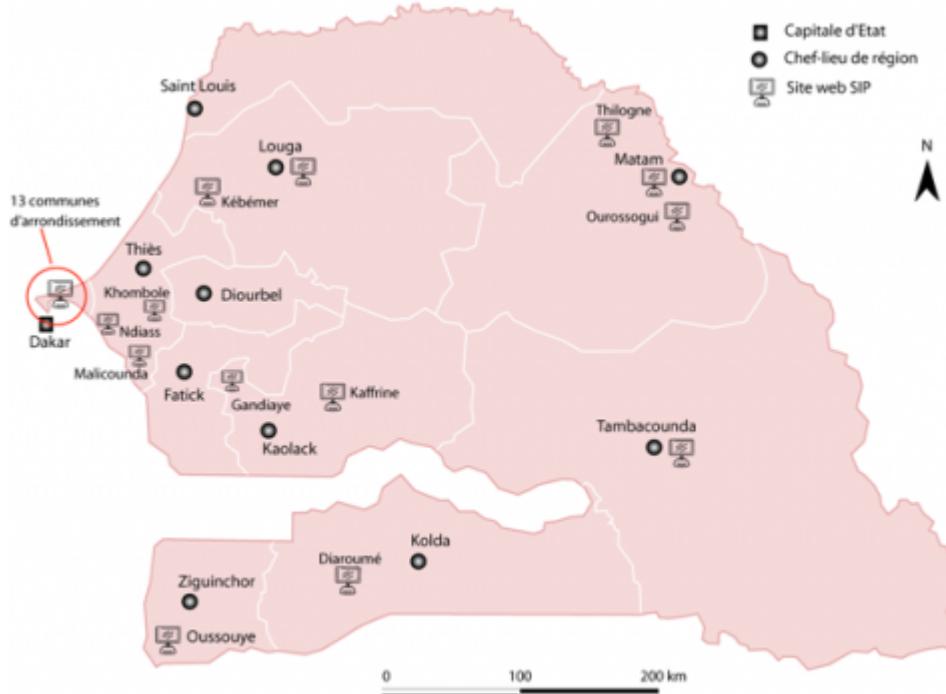
Les systèmes d'information populaires : un succès éphémère

29 Alors que l'État s'exerce encore à définir une vision sur les TIC, les collectivités locales sénégalaises sont déjà riches de quelques expériences. La plus célèbre d'entre elles est le projet des systèmes d'information populaires (SIP) développé à partir de 1997 par l'ONG Centre de ressources pour l'émergence sociale participative (CRESP), basée à Dakar.

30 Jusqu'à une période récente, les villes disposant d'un SIP étaient citées en exemple de « cités branchées »⁸. Mais il est clair que ces genres de sites ne font plus l'objet de convoitise de la part des élus, ne serait-ce que parce que les SIP comportent beaucoup de lacunes dont : (i) l'absence de mise à jour des contenus ; (ii) le manque d'interactivité ; (iii) des difficultés organisationnelles ; et (iv) des conflits internes au CRESP. En raison de ces conflits, toutes les adresses de sites SIP ont du être récemment changées⁹, ce qui a entraîné beaucoup de difficultés d'accès chez les utilisateurs habitués aux anciennes adresses des SIP.



Figure 2 : Carte de répartition des collectivités locales sénégalaises disposant d'un site web de type SIP



Source : I. Sylla, 2009.

31 Les sites SIP répondent à un double besoin lié au marketing territorial et au clientélisme politique. Les stratégies qui les soutiennent consistent pour l'essentiel à promouvoir l'image de la collectivité, fournir des informations aux citoyens et combattre la désaffection de l'électorat.

32 L'instauration d'un dialogue avec les populations à travers les forums de discussions en ligne, la promotion du développement local ainsi que la réalisation d'un service public de qualité ne sont pas véritablement inscrits au centre des objectifs assignés aux SIP. A ce titre, les sites web des municipalités de Dakar présentent des fortes ressemblances avec les sites web des collectivités territoriales françaises dont les caractéristiques ont été étudiées par Gérard Loiseau (2003). Selon cet auteur, la promotion de l'image de la ville et la fourniture d'informations pratiques sont citées dans 89,5 % des cas étudiés, la recherche du dialogue (échanges à travers les espaces d'échanges créés dans les sites municipaux) ne venant qu'en troisième position avec 63 %. Ces tendances ont été confirmées par les prises de position des professionnels qui insistent sur la promotion de la ville, la communication publique, sans citer le dialogue avec les citoyens.

33 Le marketing territorial (Benko, 1999 ; Savidan, 2007 ; Gollain, 2008 et 2009) est le propre des élus engagés dans une logique de recherche d'attractivité et de compétitivité territoriale et qui misent sur Internet en tant qu'outil de communication publique. L'enjeu consiste à attirer la communauté expatriée (diaspora) et les investisseurs privés pour soutenir le développement de leur localité. En effet, dans le contexte économique actuel du monde, « *l'amélioration du "produit territoire" est nécessaire mais ne suffit pas ! Il faut également travailler son marketing et informer le marché* » avertit J. Morange (2010).

34 Si l'on s'en tient à ces propos, des doutes s'élèvent sur la démarche des municipalités sénégalaises et en particulier sur les moyens dont elles disposent pour évoluer dans ce champ. Alors que ce champ exige des ressources financières et techniques abondantes, ces municipalités restent confinées dans des limites territoriales exiguës et sans moyen. Ce champ exige également une pleine conscience des enjeux liés à la maîtrise des TIC dans un contexte de société de l'information, or dans la plupart des municipalités cette prise de conscience est encore limitée. La fonction de « chargé de mission / programme TIC » par exemple n'existe que dans très peu de collectivités locales et elle est souvent incomprise et sans véritable contenu. Enfin, l'équipement des municipalités en matière de TIC demeure faible. Certaines d'entre elles n'ont ni téléphone fonctionnel, ni ordinateur, encore moins de connexion à Internet (Sylla, 2009).

35 Placées dans l'impossibilité de satisfaire aux exigences matérielles et financières du marketing territorial, les villes n'ont d'autre choix que de limiter leurs ambitions à une simple présence sur Internet. Les portails proposés par le CRESP ne leur permettent pas de s'attirer les bonnes grâces des entreprises ni même de vendre leur « produit territoire ».

36 Les sites municipaux cachent mal l'intention de leurs promoteurs de s'attacher les faveurs de l'électorat. La rubrique intitulée « Réalisations » le démontre dans la mesure où elle sert à valoriser leurs actions dans différents domaines, en particulier leurs œuvres sociales (règlement



de factures de services, paiement de loyer d'habitation, de frais médicaux, etc.)¹⁰. Cette rubrique figure explicitement ou non dans presque tous les sites municipaux visités, à l'exception de celui de la commune de Gorée. Cette ville insulaire a un site orienté plutôt vers la promotion des potentialités touristiques du territoire susceptibles d'attirer le maximum de visiteurs étrangers.

37 Les populations locales constituent également une cible privilégiée des portails municipaux. Toutefois, il serait illusoire pour ces utilisateurs de prétendre à un accès en ligne aux services administratifs. Les villes ont encore du mal à s'inscrire dans une dynamique de prestation de « e-services publics » et à dépasser la phase de fourniture d'informations. En 2003, l'étude réalisée par le CRESP (2003) sur les SIP avait confirmé cette tendance en insistant sur leur « rôle d'informateur » auprès des élèves et enseignants qui constituent les principaux utilisateurs.

38 En raison des changements observés depuis un certain temps, il est possible de suspecter une tendance plus affirmée de l'appropriation de l'Internet par les élus locaux. Certaines municipalités qui disposaient d'un SIP ont du migrer vers un niveau supérieur correspondant à ce que l'Agence Régionale des Technologies et de la Société de l'Information (ARTESI) appelle « site de niveau 3 ». Celui-ci se caractérise par son dynamisme et son rôle d'information. Il est doté parfois de fonctionnalités permettant l'interactivité et la coopération, comme c'est le cas des mairies de Ouakam, de Médina, des Parcelles Assainies, etc.

39 Le cas de la commune d'arrondissement de Grand Dakar semble particulier. Cette commune n'a pas commencé son action par les SIP, elle n'en a d'ailleurs jamais disposé. Son site, construit par un prestataire privé, fait partie des rares portails municipaux où les citoyens ont la possibilité d'acquérir des formulaires administratifs en ligne. Il est également l'un des rares sites où le maire dispose d'un espace personnel dit « blog », permettant éventuellement aux citoyens qui le souhaitent de lui faire part de leurs opinions. En plus, le site dispose d'un moteur de recherche dynamique et d'une lettre d'information électronique. En dépit de ces atouts, le portail reste soumis à une grosse contrainte liée à la différence de perception du prestataire privé et de l'autorité municipale sur la question du développement local. Alors que le premier se débat dans une recherche de profit, le second est censé inscrire son action dans une perspective d'intérêt public. Ainsi, bien qu'ils collaborent, ces acteurs ne partagent pas forcément la même vision concernant la production du bien public. Cela est perceptible à travers le portail mis en place et qui reproduit naïvement bon nombre d'insuffisances relevées dans les SIP : (i) faible implication des populations du processus d'élaboration du site ; (ii) irrégularité de la mise à jour des contenus ; (iii) perte de vitalité du site consécutivement au changement d'équipe municipale, etc.¹¹. Au final, les résultats restent médiocres : l'espoir de faire d'Internet un véritable outil de gouvernance demeure fragile.

« Villes Internet Afrique » ou le rêve fugace du « baobase d'or »

40 A la différence des SIP, le projet « Villes Internet Afrique » (VIA) ne consiste pas à la création de sites web pour les municipalités mais plutôt à l'évaluation des performances de celles-ci dans le domaine de l'Internet citoyen. Dans ce cadre, un Label du même nom – Label VIA – a été initié pour mettre en compétition les réalisations des villes africaines dans le domaine de la diffusion sociale et citoyenne des TIC, en particulier la mise en place de portails d'information dédiés aux citoyens. La tenue des premières rencontres de l'eAtlas Francophone de l'Afrique l'Ouest¹², en décembre 2007 à Dakar, marque le lancement officiel de ce projet.

41 À son lancement, le Label VIA n'a enregistré que des candidatures de villes sénégalaises. Huit communes d'arrondissement ont participé à la compétition : Médina Gounass, Ouakam, Grand Dakar, Gorée, Médina, Yoff, Parcelles Assainies, et la ville de Dakar (cf. figure 3). À l'exception de Dakar, Gorée et Grand Dakar, toutes les collectivités ont présenté un site web de type SIP.

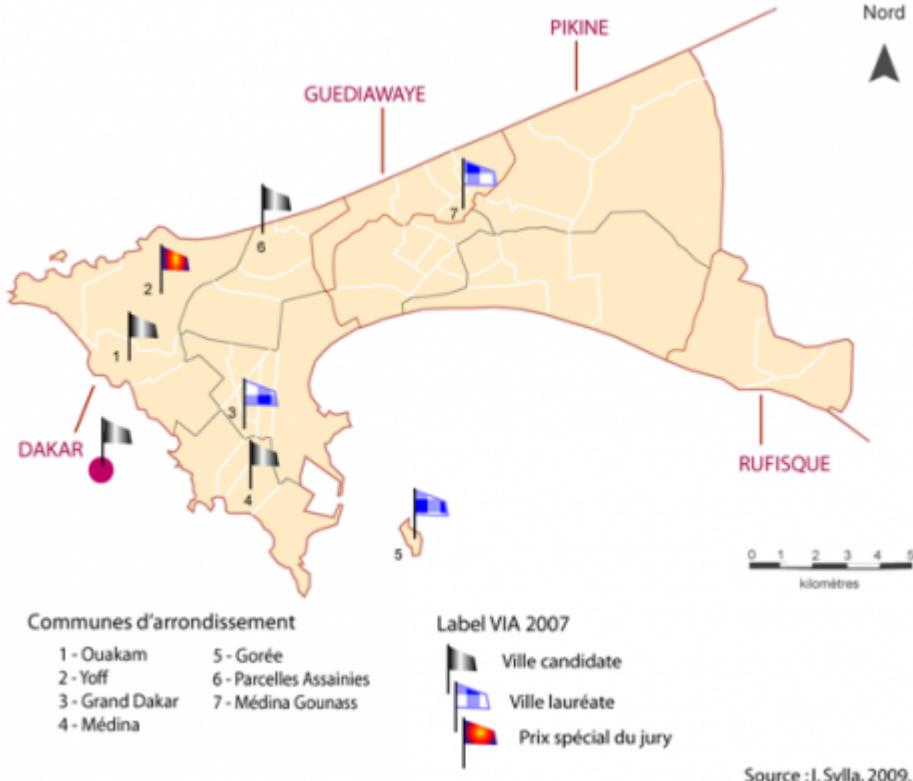
42 L'évaluation des sites web s'est fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs liés au niveau d'équipement du service informatique, au dynamisme et à l'interactivité du site, au volume des informations concernant les démarches administratives, à la possibilité de téléchargement d'un formulaire administratif, etc. Il s'est agi, à travers tous ces éléments, d'analyser les politiques locales et le fonctionnement des sites web déjà en ligne, sans distinction du lieu d'hébergement de ceux-ci.

43 Trois communes d'arrondissement de Dakar ont été finalement consacrées « Villes Internet » et lauréates des « baobases »¹³. Gorée, Grand Dakar et Médina Gounass ont respectivement reçu



les « baobases » d'or, d'argent et de bronze. Quant à la ville de Yoff, sa distinction a été le « Prix spécial du jury » qui récompense son rôle pionnier dans le domaine d'Internet citoyen¹⁴.

Figure 3 : Villes ayant participé au Label VIA 2007



Source : I. Sylla, 2009.

44 À l'issue du concours VIA 2007, les organisateurs n'ont pas entrepris une évaluation des résultats observés car le projet n'a pas obtenu le financement nécessaire pour mener le suivi des activités et continuer à labelliser des villes africaines. Il est donc malaisé de se prononcer sur les impacts réels de ce projet. En tout état de cause, les facteurs bloquants semblent nombreux.

45 L'une des contraintes majeures des collectivités locales relève de la rareté des moyens financiers. Ce genre de projet peut certes les intéresser mais il est certain qu'il ne constitue pas un axe prioritaire pour les élus. Pour cause, les finances locales au Sénégal se caractérisent par une grande faiblesse découlant de l'étroitesse de la fiscalité locale, la faible mobilisation des recettes, la modicité des dotations de l'État et les performances médiocres des autres modalités de financement des collectivités locales.

46 Un autre problème renvoie au mode de mobilisation des collectivités locales en vue de leur participation au Label VIA. Le fait que seules huit communes d'arrondissement aient participé au concours (alors que 15 ont été contactées) illustre cette difficulté. Vraisemblablement, les mairies ne sont guère convaincues de l'utilité de rivaliser pour un trophée dont elles ne sont pas assurées de tirer un avantage immédiat. Le modèle du Label VIA, tel qu'il a été initié, n'offre aucun accompagnement d'ordre technique ou financier aux villes lauréates qui doivent alors se contenter d'un « baobase » en cuivre forgé et d'un diplôme attestant leur participation à l'évènement.

47 Par ailleurs, le modèle économique qui sous-tend le projet des VIA semble fragile. Il s'est inspiré exclusivement de celui de Villes Internet en France alors que les réalités sont très distantes. Pour son lancement, le projet a du mobiliser un investissement public servant de moyen d'amorçage en attendant la mise en place d'un modèle économique plus durable, c'est-à-dire extirpé de la logique de subvention. Ce mode opératoire, en soi, est très intéressant, mais il ne peut prospérer dans le contexte africain où les collectivités restent solidement attachées à la logique de subvention et répugnent toute idée de cotisation.

48 Compte tenu des manquements notés, il faudrait peut-être se demander si les villes constituent effectivement les acteurs les plus importants pour soutenir le développement de l'Internet citoyen. À la différence de la France, le contexte sénégalais et plus largement ouest-africain reste profondément marqué par la présence d'autres protagonistes qui, encadrés, pourraient probablement jouer un rôle décisif dans l'évolution du phénomène. Il s'agit notamment des associations de jeunes ou de femmes, et autres réseaux sociaux au niveau local, dotés d'une bonne maîtrise des enjeux du développement local et d'un potentiel évident de leadership.



Conclusion

49

Cet article s'est intéressé à la rhétorique dominante sur la question de société de l'information et à la position des autorités sénégalaises face au débat concernant ce modèle de société. Il a décrypté quelques projets ayant eu pour ambition de stimuler l'appropriation d'Internet par les municipalités dans l'exercice de leur mission d'intérêt public. Le constat majeur est que les résultats obtenus sont limités : soit parce que les discours politiques sur les TIC ne permettent pas de féconder des initiatives en la matière ; soit parce que les initiatives en question ignorent les réalités locales ; et dans tous les cas, parce qu'il y a un manque remarquable de moyen financier et technique et une absence notoire de stratégie politique pouvant guider les différentes actions vers des résultats plus convaincants.

50

Bien que le pouvoir public central soit un acteur dynamique en termes de production de discours à propos des vertus d'une prétendue révolution numérique, il est évident qu'il ne peut pas matérialiser sa « vision » en agissant isolément. Or, ni dans la conception, ni dans l'opérationnalisation de la vision dite « e-Sénégal », les collectivités locales n'ont été véritablement sollicitées. Celles-ci ne peuvent pas donc être considérées comme des relais de l'État dans le domaine des TIC. L'enseignement majeur à tirer de ce mode d'intervention est que la prolifération des discours incantatoires non suivis d'effets concrets concourt à affaiblir les idées qu'ils visent à promouvoir. Aussi méritoires que soient les intentions de l'État sénégalais, sa vision peine à s'incarner et à trouver des expériences réussies s'accompagnant de résultats significatifs généralisables.

51

Quant aux collectivités locales, elles ont été plus précoce que les organes de l'État à se lancer dans l'utilisation d'Internet dans une perspective de bonne gouvernance. Mais leur action a été fragilisée par une série de problèmes imputables tant au caractère improvisé des projets qui les ont enrôlées qu'à leurs manquements d'ordre structurel. C'est dans ce contexte que le projet des systèmes d'information populaire (SIP) a été lancé avant de péricliter quelques années plus tard. C'est aussi dans cet environnement fragile que le projet des Villes Internet Afrique a été initié sans grand succès. Les avancées enregistrées ont été faibles, soit parce que les projets sont détachés des réalités contextuelles, soit parce qu'ils ne bénéficient pas d'une réelle appropriation des acteurs capables de lui assurer un franc succès.

52

Les citoyens sont sans doute les acteurs les plus négligés au regard du phénomène étudié. Alors que tous les projets sont censés apporter des réponses à leurs attentes par rapport à la prestation des services publics, il est étonnant de constater qu'ils ne sont jamais impliqués dans aucune phase d'une quelconque démarche, ni du côté de l'État ni de celui des collectivités locales ou des organisations de la société civile actives dans la promotion des usages d'Internet. Alors que les avis des citoyens peuvent s'avérer déterminants pour la réussite des initiatives mises en œuvre, la parole ne leur est jamais donnée, si ce n'est de façon tacite pour justifier une deuxième phase de financement auprès de bailleurs de fonds. Par conséquent, aucune évaluation n'est effectuée pour connaître les véritables impacts des projets sur les changements de perception et de comportement qui en découleraient. Aussi, de nombreuses autres questions restent sans réponse, en particulier celles liées au rôle des TIC dans le contexte des élections présidentielles ou dans le champ politique de manière générale. Quel apport des TIC, en particulier d'Internet et du téléphone portable, dans la campagne électorale ? Quels modes d'appropriation ou de réappropriation par les différents acteurs (partis politiques, mouvements citoyens, jeunes, etc.) ? Quels types d'usages et quels effets dans la société sénégalaise ? Un autre fait majeur est la présence de plus en plus importante des élus locaux et des hommes politiques dans des réseaux sociaux comme Facebook. Quelles sont leurs motivations ? Avec qui communiquent-ils et à quelles fins ? Autant de questionnements qui méritent davantage d'attention de la part des chercheurs.

Bibliography

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), (Ministère de l'Économie et des Finances, République du Sénégal), 2011, *Situation économique et sociale du Sénégal en 2010*, Dakar. http://www.ansd.sn/publications/annuelles/SES_2010.pdf

Brousseau É., Curien N., 2001, « Introduction : Économie d'Internet, économie du numérique », *Revue Économique*, « Économie de l'Internet », vol. 52, 7-36.

DOI : 10.3406/reco.2001.410273

Benko G., 1999, « Stratégies de communication et marketing urbain », *Pouvoirs locaux*, No.42, III, 12-18.



Castells M., 2001, *La société en réseau. L'ère de l'information*, Paris, Fayard, 671 p.

Dufour A. et Ghernaouti-Hélie S., 2006, *Internet*, Paris, PUF, Col. QSJ No.3073, 127 p.
DOI : 10.3917/puf.dufou.2006.01

Chéneau-Loquay A., 2001, « Entre local et global, quel rôle de l'Etat africain face au déploiement des réseaux de télécommunications ? Exemple du Mali et du Sénégal », in *Afrique Contemporaine*, numéro spécial, 199, juillet-septembre, 36-46.

Chéneau-Loquay A. (dir.), 2004, *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala, 328 p.

Chéneau-Loquay A., 2006, « Les débuts de la e-gouvernance en Afrique sub-saharienne : entre théorie et terrains, quelles réalités ? », article de communication aux Rencontres régionales de l'eAtlas francophone de l'Afrique de l'Ouest, 26-28 avril, AUF, Dakar.

Chéneau-Loquay A., 2010, « L'Afrique au seuil de la révolution des télécommunications », *Afrique contemporaine* 2/2010, No.234, 93-112. www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2010-2-page-93.htm.

DOI : 10.3917/afco.234.0093

Diop Dj., 2006, *Décentralisation et gouvernance locale au Sénégal. Quelle pertinence pour le développement local ?*, Paris, L'Harmattan, Col. Etudes Africaines, 267 p.

Faye B., 2005, « TIC et développement rural », Contribution en direction de la Prepcom-2 (Phase de Tunis), 21 février. [En ligne] : <http://www.osiris.sn/article1592.html>

Faye F., 2000, « Lancement de site Internet à Yoff : un pas vers la décentralisation », in *L'Info* 7 n° 573, lundi 4 septembre.

Flichy P., 2000, « Technologies fin de siècle : l'Internet et la radio », in *Réseaux*, Dossier « Communiquer à l'ère des réseaux », No.100, 251-271.

DOI : 10.3406/reso.2000.2221

Gollain V., 2008, *Petit précis de marketing territorial*, Paris, CDEIF, 75 p.

Gollain V., 2009, *Comment identifier les atouts distinctifs de son territoire dans une perspective de marketing stratégique ? La méthode CERISE REVAIT*, version 4, CDEIF, 18 p.

Guignard T., 2004, « Les accès publics à Internet au Sénégal : une émergence paradoxale », in Annie Chéneau-Loquay (dir.), *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala et MSHA, 209-236.

Kenny Ch., 2001, « Prioritizing countries for assistance to overcome the digital divide », *Communications and Strategies*, No.41, 17-36.

Lévi-Strauss C., 1987, *Race et Histoire*, Paris, Folio (1952), 127 p.

Ndiaye M., 2006, *E-gouvernance et démocratie en Afrique : le Sénégal dans la mondialisation des pratiques*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 380 p.

Loiseau G., 2003, « L'assujettissement des sites Internet municipaux aux logiques sociétales », *Sciences de la Société*, No.60, 87-105.

Morange J., 2010, « Les villes européennes et leurs audacieux managers », *Les dessous de Bruxelles* [En ligne] : <http://ellynn.fr/dessousdebruxelles/spip.php?article104#nh6>

Nikhil S., 1994, « Les technologies de l'information et la perspective du chômage technologique dans les pays en développement », *Revue Tiers Monde*, vol. 35, No.138, 411-424.

Ntambué R. T., 2003, « Débat sur l'Internet en Afrique. Thématique, typologie, caractéristiques », in Mattelart A. et Trembley G. (dir.), 2001 *Bogues. Globalisme et pluralisme*, vol. 4, Communication, démocratie et globalisation, Québec, Les Presses de l'Université du Laval, 201-218.

ONG CRESP, 2003, *Présentation des résultats de la MARP réalisée dans les sites SIP*, Dakar, 34 p.

Ossama F., 2001, *Les nouvelles technologies de l'information. Enjeux pour l'Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, Col. Études africaines, 192 p.

PNUD, 2001, *Rapport mondial sur le développement humain 2001*. Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain, Bruxelles, De Boeck Université.

Primature (République du Sénégal), 2007, *Stratégie de Croissance Accélérée*, Présentation résumée, Réunion du Comité National de Pilotage, vendredi 26 janvier, 45 p.

République du Sénégal (ADIE), 2007, *Fiche vision e-Sénégal : moteur de la politique NTIC de l'État*, Dakar.

République du Sénégal, 2006, *Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté 2006-2010*, Dakar, 103 p.

République du Sénégal, 2002, *Programme national de bonne gouvernance du Sénégal*, Dakar, 85 p.

Sagna O., 2004, *Rapport national sur le niveau d'e-préparation. Situation et potentiel de développement du commerce électronique au Sénégal*, Dakar, CNUCED / OMC, 63 p.

Savidan L., 2007, *La stratégie de marketing territorial*, Université de la Réunion.

Sylla I., 2009, *Les collectivités locales face au défi du numérique. Le cas des communes d'arrondissement de l'agglomération dakaroise*, Thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement, UCAD - UTM, 446 p.

UNESCO, 1999, *Rapport mondial sur la communication et l'information 1999-2000*, Paris, Éditions de l'Unesco.



Notes

1 Toutes ces expressions ont été relevées dans les discours, documents et plans stratégiques de développement que les pouvoirs publics mettent en œuvre.

2 L'auteur parle d'un « *surgissement soudain, inattendu, d'applications technologiques qui a transformé les processus de production et de distribution, créé une multitude de produits nouveaux et modifié de manière décisive la répartition géographique de la richesse et du pouvoir, sur une planète qui est passée soudain sous l'emprise des pays et des élites capables de maîtriser le nouveau système technologique* », Castells, 2001, p. 60.

3 Selon lui, « *une véritable révolution existe quand il y a rencontre entre une innovation technique et des mutations culturelles et sociales dans les modèles de communication, ce qui est rare* », Wolton, 1999, p. 194.

4 Il s'agit d'un indicateur qui mesure la capacité d'un pays à utiliser les TIC pour développer son économie et augmenter le bien-être de ses habitants. Depuis 2000, l'Economist Intelligence Unit (Division études de l'hebdomadaire anglais *The Economist*), publie chaque année ce classement « e-readiness » en utilisant un modèle développé en coopération avec l'Institut for Business Value d'IBM.

5 Par exemple, le Programme de modernisation des système d'information de l'administration (PMSIA) et le projet Système administratif des formalités informatisées (SAFI).

6 Cf. www.demarches.gouv.sn

7 Selon Thomas Guignard (2004, p. 212), Dakar, la capitale sénégalaise abrite 60 % des points d'accès publics à l'Internet. La région de Thiès vient en seconde position, suivie de Saint Louis, de Kaolack et de Ziguinchor, soit, de façon linéaire, toutes les villes situées sur la façade occidentale du pays, sur un espace représentant moins de 40 % du territoire national. Plus au centre et vers l'Est du pays, la région de Fatick ferme la marche, dans un lot qu'elle partage avec celles de Diourbel, Louga, Kolda, Tambacounda, soit plus de 60 % de l'espace géographique national qui n'abrite que 15 % des cybercafés recensés.

8 Le rayonnement des SIP se mesure à l'aune des distinctions dont quelques villes qui en possèdent ont reçues. Le site de Yoff par exemple a été nommé meilleur Site de développement communautaire en Afrique (concours Topweb 99) et Lauréat du prix ALCATEL : « Internet : Les Passerelles du Développement », Bamako 2000.

9 Des adresses « www.sip.sn/nomdelaville », les SIP sont passés à « www.sipsenegal.org/nomdelaville ».

10 Cf. <http://www.sipsenegal.org>

11 En raison de ces conflits, le site de la commune qui était accessible à l'adresse www.mairiegranddakar.com a finalement périclité.

12 Cf. <http://193.55.175.48/eatlas-francophonie>

13 Contraction de « baobab » et « d'arobase », le « boabase » est une sorte de déclinaison locale des trophées « arobases » que reçoivent les villes françaises à chaque édition de Villes Internet.

14 Cf. <http://www.villes-internet.net/le-label/villes-labellisees/historique-et-archives/label-afrique-2007/>

List of illustrations

	Title Figure 1 : Vision « e-Sénégal »
	URL http://journals.openedition.org/cybergeo/docannexe/image/25408/img-1.png
	File image/png, 44k
	Title Figure 2 : Carte de répartition des collectivités locales sénégalaises disposant d'un site web de type SIP
	URL http://journals.openedition.org/cybergeo/docannexe/image/25408/img-2.png
	File image/png, 84k
	Title Figure 3 : Villes ayant participé au Label VIA 2007
	URL http://journals.openedition.org/cybergeo/docannexe/image/25408/img-3.png
	File image/png, 81k

References

Electronic reference

Ibrahima Sylla, « L'Internet citoyen au Sénégal : enjeux et scénarii », *Cybergeo: European Journal of Geography* [Online], Web and Science, document 610, Online since 13 July 2012, connection on 25 October 2022. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/25408> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cybergeo.25408>



About the author

Ibrahima Sylla

Département de Géographie
Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Senegal
ibrahima.sylla@ucad.edu.sn

Copyright



La revue *Cybergeo* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

